

## **GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 21 octobre 2022**

### **« Je ne sais rien, mais je dirai tout »**

Vendredi 21 octobre, la visioconférence avec la DG consacrée au transfert SSA pouvait être résumée par le titre de ce film des années 70 (avec Pierre Richard et Bernard Blier). Les réponses aux nombreuses questions adressées préalablement par **solidaires** ont essentiellement varié entre « il faudra voir avec la DGAL dans le cadre des négociations » et « il faudra voir localement ».

Point commun avec le film évoqué, la musique est composée par le Big Bazar (de Michel Fugain), mais une énorme différence, la gravité du sujet fait plutôt grincer des dents...

**solidaires** a d'entrée de jeu interpellé la Directrice Générale sur le contenu de son message du 11 octobre, qui posait plus de questions qu'il n'amenait de réponses, notamment sur l'échéancier des différentes missions transférées et sur qui faisait quoi...

#### **Calendrier : pas vraiment ferme et définitif !**

La Directrice Générale a évoqué un calendrier « assez global et par étape », qui sera décliné de façon plus précise localement :

- 31/12 2023 « au plus tard » : la DGCCRF serait totalement désengagée.
- 01/09/2023 : dégageant « pour l'essentiel », ne resteraient que les contrôles au stade de la remise directe « pour ne pas baisser la pression de contrôle ». Quant au contenu précis de la remise directe, la DG n'a pas vraiment répondu aux demandes de précisions, le périmètre n'étant pas « calé ».
- 01/01/2023 au 31/08/2023 : les choses vont se faire « progressivement », les personnels CCRF devront faire plus ou moins d'activités selon les situations locales et le départ d'agent-es CCRF ou pas vers la DGAL.  
Même chose en outre-mer, à la différence que les services CCRF et DGAL ne sont pas rattachés aux mêmes directions régionales. Si les collègues partent en DAAF et emportent l'activité SSA, le Pôle C en sera alors déchargé.
- 01/01/2023 : le pilotage en AC et les alertes partent à la DGAL... en théorie, sous réserve des recrutements opérés. Les discussions commencent la semaine du 24/10 et s'étaleront sur plusieurs réunions. Après tout, il reste encore 2 mois...

Un GT coordination traitera du bon échange d'informations dans les cas où il y a une liaison entre loyauté et sécurité, avec probablement un protocole transitoire pour 2023, et un autre à compter de 2024.

Bref, et pour résumer l'argumentaire de la DG, tout ceci dépend *in fine* des 150 emplois déployés à la DGAL.

Et face à l'incompréhension de **solidaires** sur l'absence d'éléments fermes, la Directrice Générale se satisfait d'avoir une date. Certes, mais **solidaires** a réagi en déclarant qu'il y avait fort à parier que ce calendrier (pour le moins flou) ne serait pas tenu ! Au détriment, bien sûr, des personnels CCRF... qui ne bénéficient d'aucune garantie et sont sacrifiés au nom de la continuité du service public pour des missions qui leur ont été retirées dans la précipitation pour des raisons d'opportunisme politique et d'une façon particulièrement humiliante ! Mais il ne faudra pas compter sur la DG pour prendre en compte le facteur humain dans ce dossier !

## Réalisations des missions : là encore, pas de garanties !

Si pour la gestion des alertes les choses semblent à peu près cadrées, pour la réalisation des enquêtes les choses se gâtent !

Première inconnue, le rôle des Pôles C et des DRAAF ne serait pas encore clairement défini.

Ensuite, le devenir des services d'enquête demeure lui aussi dans le flou. La DGAL étant en charge du pilotage des missions SSA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la DG a sorti la programmation des enquêtes SSA du PNE.

Pour les questions techniques sur les TN, il faudra désormais communiquer avec l'AC de la DGAL. Mais Comment ???

Les enquêtes seront réalisées par des agent-es CCRF mais au fur et à mesure des recrutements il leur sera demandé « *de faire du tutorat et du tuilage* » (ce sont les termes de la DG pas de **Solidaires** !), dans un schéma et calendrier variable selon les directions. Connaissant les errements dont certaines hiérarchies locales sont coutumières, l'année 2023 promet d'être tendue dans les services !

Pour le suivi des enquêtes, les collègues CCRF continueront de saisir SESAM (la Directrice Générale a continué à parler de SORA, à croire que SESAM est devenu un mot tabou !). **Solidaires** a exigé sur ce point que la saisie des données d'intervention SSA dans RESYTAL ne retombe pas sur les personnels CCRF, nous avons déjà bien assez de problèmes avec SESAM sans en ajouter.

Autre point d'opposition pour **Solidaires**, les ajustements du PNE, qui ne doivent pas être faits « au fil de l'eau » comme le veut la DG, mais bien être anticipés dès à présent. Le souvenir de la crise Covid et OTE ont bien montré ce que valaient les promesses sur les ajustements à la baisse du PNE !

**Solidaires** a souligné que beaucoup de TN à prélèvements ont connu une augmentation des objectifs 2023, une augmentation résultant des exigences de la commission européenne pour la DG. Elle estime que l'étalement des prélèvements sur l'année devrait être plus facile à réaliser avec la DGAL que celui des CPMM. Est-ce que le sous-entendu est que tous les CPMM de 2023 devront avoir été réalisés avant le 1er septembre ?

Le calcul des engagements par établissement et non plus par visite serait considéré comme « plus représentatif ». L'application d'un ratio de visites par établissement devrait selon la DG empêcher une augmentation des sorties à réaliser par les collègues... qui pour **Solidaires** jugeront de la réalité des faits sur le terrain ! Quant à l'augmentation de 10% des contrôles à la remise directe, il s'agirait d'une mesure liée à la mise en place des délégations de service public (prévues à ce stade pour 2024) une fois le transfert SSA achevé, et donc ne concernera pas les services CCRF.

De manière générale, si la situation est vraisemblablement confortable depuis le 7<sup>ème</sup> étage de la DG, dans les services déconcentrés les pierres d'achoppement sont nombreuses :

- Pas de position nationale pour les mutualisations interdépartementales. Conséquence, ce sera du cas par cas.
- Le rattachement des agent-es dont les missions sont transférées relèvera du management local, mais la DG promet de suivre la bonne réalisation du PNE pour voir si des déviances inacceptables ont lieu, et procédera alors à des recadrages. Dur de savoir à **Solidaires** si on redoute plus la stratégie ou les stratèges...
- Les collègues risquent de se retrouver tiraillés entre plusieurs hiérarchies fonctionnelles. Pas de souci pour la DG... puisque ça sera aux chef-fes de services de s'organiser. Rassuré-es ?

## Personnels

L'arrêté de restructuration sera soumis au Comité Technique de la CCRF du 22 novembre.

Pour répondre aux questions RH que se posent les collègues, **solidaires** a demandé une mise à jour de la FAQ... ainsi que l'indication de la date de publication sur le document. Histoire de voir si les informations sont à jour...

**solidaires** a également demandé une communication auprès des agent-es pour que les collègues qui postulent sur les postes MASA sachent qu'ils et elles doivent se rapprocher du service RH de ce ministère pour obtenir des informations sur leur future rémunération.

Enfin, **solidaires** a demandé que l'étude d'impact (réalisée par la DG à la demande de **solidaires**) mentionne expressément comment sera effectué le suivi des personnels transférés.

## SCL : un calendrier qui compte

Le groupe de travail qui s'était tenu le 20 octobre au SCL avait laissé en suspens un certain nombre de questions... La moindre n'étant pas la date de départ du délai de 2 ans pendant lequel le SCL continuera à analyser les échantillons relevant des missions transférées.

Pour **solidaires**, il serait logique que ce délai parte de la date effective du transfert, et non du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une position que la DG a semblé partager... Tout en rappelant que le plus important est que les analyses continuent à être effectuées par le SCL au-delà des 2 ans. Un avis que **solidaires** partage, une fois n'est pas coutume !

Plus le temps passe et plus la réalisation du transfert des missions SSA vers l'Agriculture se montre sous son vrai jour : improvisée, sans souci des personnels, ni de la réalisation des missions. C'est bien simple, celles-ci ne sont évoquées que pour servir de justification à l'utilisation des agent-es CCRF pour la « formation » et le « tuilage » des collègues DGAL. Collègues à qui nous souhaitons d'ailleurs bien du courage.

Bref, rien qui ne soit de nature à faire baisser la température dans les services !